

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 11 décembre 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

| | |
|-------------------------|--|
| Mme Johanne Hogue | Présidente |
| M. Michael Averill | Vice-président du conseil des commissaires |
| M. Martin Barbeau | |
| M. Claude Beaulac | |
| M. Robert Bergeron | |
| M. Bernard Bouclin | |
| M. Martin Chrétien | |
| M. Luc Drapeau | |
| M. Robert-M. Dupont | |
| Mme Michelle Le Quellec | |
| M. Michel-J. Lévesque | |
| Mme Margarita Solis | |
| Mme Marie-Claire Vachon | |

Sont absentes :

Mme Amélie Provost
 Mme Brigitte Provost

Sont aussi présents :

| | |
|------------------------|---|
| M. Bernard Dufourd | Directeur général |
| Mme Chantal Bonneville | Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport |
| M. Stéphane Chaput | Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP |
| M. Réjean Cloutier | Directeur du service des ressources financières |
| Mme Josée Lapointe | Directrice du service des ressources humaines |
| M. Louis Piché | Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance |

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

836^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire, Mme Marie-Claire Vachon :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019 ([docs 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Gouvernance
 - 10.1 Offre de services – Programme Nature-Études de l'école Sacré-Cœur ([doc. 10.1](#))
 - 10.2 Dépôt du rapport annuel 2018-2019 et séance publique d'information sur le rapport annuel 2018-2019 ([doc. 10.2](#))
- 11.0 Service des ressources financières
 - 11.1 Politique de gestion des risques de collusion et de corruption – *Adoption* ([doc. 11.1](#))
- 12.0 Service des ressources humaines
 - 12.1 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail – *Lancement en consultation* ([doc. 12.1](#))
 - 12.2 Création d'un comité de sélection – direction adjointe Polyvalente des Monts ([doc. 12.2](#))
- 13.0 Service des ressources matérielles
 - 13.1 Adjudication de contrat – Services professionnels en architecture – Construction d'une école à Saint-Sauveur ([doc. 13.1](#))
 - 13.2 Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie – Construction d'une école à Saint-Sauveur ([doc. 13.2](#))
 - 13.3 Plan québécois des infrastructures et projets 2021-2022 – *Information*
 - 13.4 Plan d'investissement en immobilisations 2020-2021 – *Approbation et mise en œuvre* ([doc. 13.4](#))
 - 13.5 Autorisation de procéder à un appel d'offres – Acquisition de locaux modulaires – École primaire de Saint-Adolphe-d'Howard ([doc. 13.5](#))
 - 13.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres – Acquisition de locaux modulaires – École alternative de Sainte-Adèle ([doc. 13.6](#))
- 14.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
 - 14.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Adoption* ([doc. 14.1](#))
- 15.0 Service du Secrétariat général et des communications
 - 15.1 Politique de gestion des documents et de l'information – *Adoption* ([docs 15.1](#))
- 16.0 Présidence et rapport d'activités ([doc. 16.0](#))
- 17.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information* ([doc. 17.0](#))
- 18.0 Affaires diverses
- 19.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019](#)

837^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019](#)

838^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que la lettre confirmant le retrait de la Commission scolaire des Laurentides de la Fédération des commissions scolaires du Québec a été transmise conformément à la 824^e résolution du conseil des commissaires du 13 novembre 2019.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique également que le comité de parents a été consulté sur les objectifs et principes de répartition des ressources et qu'il y a eu le lancement en consultation de la Politique relative à l'utilisation des services informatiques.

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, indique que les comités de sélection des professionnels pour la construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur ont été tenus et que des recommandations seront déposées auprès du conseil des commissaires.

M. Chaput indique qu'à la suite de l'octroi du contrat à Construction Monco pour des travaux à l'école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard, il y aura une rencontre de chantier au courant de la semaine prochaine.

6.0 Période de questions – public

Aucune question

7.0 Période de questions – Commissaires

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, indique qu'il faudrait que le conseil des commissaires puisse étudier le sujet des téléphones cellulaires dans les écoles secondaires.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'il pourrait y avoir un comité de travail au retour de la période des Fêtes et qu'il faudra toutefois respecter les compétences des conseils d'établissement à ce sujet.

8.0 Comité de parents

Le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien, fait état des sujets discutés lors du dernier comité de parents. Plusieurs politiques ont été présentées, soit la Politique de gestion des documents et de l'information, la Politique relative à l'utilisation des services informatiques et la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves. De plus, le sujet des objectifs et principes de répartition des ressources a fait l'objet de discussions, bien qu'il sera discuté lors d'une prochaine rencontre du comité de parents. D'autres points ont également fait l'objet de discussions, dont l'encadrement des maternelles 4 ans, le paiement des services par carte bancaire, les exercices de confinement et le mouvement de personnel. Finalement, un suivi a été fait sur la formation relative au fonctionnement des conseils d'établissement, offerte par madame Lorraine Normand-Charbonneau, de la Fédération des comités de parents du Québec.

9.0 Comité ÉHDAA

La commissaire et représentante des parents d'élèves HDAA, Mme Margarita Solis, fait état des travaux du comité. Un travail est fait sur le guide ÉHDAA afin de finaliser sa révision le plus rapidement possible. Le comité s'est également penché sur son plan d'action et sur les modalités permettant la transition vers le niveau secondaire. Une rencontre est à venir avec un représentant du transport scolaire, portant notamment sur les moyens appropriés d'effectuer un arrêt d'agir. De plus, il y aura une discussion sur l'impact d'une suspension ou d'une expulsion sur la vie familiale. Finalement, un travail sera fait cette année sur les règles de régie interne du comité ÉHDAA. La présidente, Mme Johanne Hogue, demande si le guide ÉHDAA est le même qui prévalait antérieurement.

Madame Solis précise que le guide est celui qui avait été travaillé antérieurement, mais que quelques éléments sont à parfaire pour le finaliser.

10.0 GOUVERNANCE

10.1 Offre de services – Programme Nature-Études de l'école Sacré-Cœur

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, introduit le projet de résolution. M. Dufourd indique qu'une rencontre est prévue avec la municipalité de Saint-Donat et qu'un suivi sera fait avec le conseil des commissaires au début du mois de janvier.

839^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'analyse de l'évolution de la clientèle de l'aire de desserte de l'école secondaire Sacré-Cœur dans le secteur de Saint-Donat;

ATTENDU l'attrait du programme Nature-Études de l'école Sacré-Cœur;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Laurentides de développer des partenariats novateurs avec les municipalités de son territoire au bénéfice de ses élèves et de la communauté éducative;

ATTENDU l'acte d'établissement de l'école Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT la volonté que des élèves d'un secteur puissent bénéficier en priorité d'une offre de services éducatifs dans une école située près de leur domicile, limitant ainsi la durée de transport;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE MANDATER la présidence et la direction générale de la Commission scolaire des Laurentides afin de convenir avec la municipalité de Saint-Donat d'une collaboration permettant l'ouverture d'une troisième secondaire à l'école Sacré-Cœur pour le programme Nature-Études pour septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Dépôt du rapport annuel 2018-2019 et séance publique d'information sur le rapport annuel 2018-2019

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, introduit et présente le rapport annuel de la Commission scolaire des Laurentides aux fins de déposer ce document en séance publique.

M. Dufourd explique que les taux de réussite des élèves sont en hausse. De plus, le rapport annuel fait état du déploiement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et de l'ouverture de deux nouvelles écoles, soit l'école alternative de Sainte-Adèle et l'école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard. M. Dufourd ajoute qu'il doit y avoir également la construction de deux nouvelles écoles.

Le rapport annuel fait également état des enjeux de gouvernance et précise les cas d'intimidation pouvant avoir été vécus au courant de l'année.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, demande si le document déposé est celui qui sera transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, répond par l'affirmative.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, exprime avoir grandement apprécié l'aspect visuel de la présentation du rapport annuel. Il indique qu'il est important que les écoles primaires transmettent un rapport complet des cas d'intimidation en préparation à la rédaction du rapport.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que le suivi sera fait auprès des directions d'écoles.

La présidente, Mme Johanne Hogue, demande si le rapport annuel sera transmis aux partenaires de la Commission scolaire des Laurentides.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne que le rapport sera transmis aux principaux partenaires. Toutefois, l'aspect important est de respecter les impératifs de la loi et de transmettre celui-ci au MÉES.

Le conseil des commissaires accepte le dépôt du rapport annuel.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Politique de gestion des risques de collusion et de corruption

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, introduit le projet de résolution.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que la Politique de gestion des risques de collusion et de corruption doit être adoptée avant le 31 décembre 2019.

840^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics RLQ c C-651*;

ATTENDU QU'une directive a été édictée en fonction de cette loi ayant pour but de préciser les obligations de la Commission scolaire concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directive requiert notamment la mise en place d'une politique et d'un plan de gestion de risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les responsabilités du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) quant à la politique et au plan de gestion des risques précités;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées en vertu de la 819^e résolution adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance du 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du RARC et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER la Politique de gestion des risques de collusion et de corruption dans les processus de gestion contractuelle, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote CC840-19 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12.1 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail – *Lancement en consultation*

La directrice du service des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, introduit la révision de la Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail. Celle-ci précise les principales modifications, notamment au niveau de la prévention et la bonification du volet de la politique traitant du harcèlement sexuel. De plus, des précisions ont été apportées quant à l'étude de recevabilité. Un schéma illustre également le processus de plainte de harcèlement.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il est heureux, en tant que directeur général de la CSL, que la politique de harcèlement soit révisée, considérant que cet outil est essentiel. Il demande à madame Lapointe si cette politique sollicite le comité de parents.

Mme Lapointe précise que cette politique vise seulement le personnel.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, indique qu'elle aimerait qu'il y ait une note à l'effet que le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine ou que les termes soient modifiés pour tenir compte des genres.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, mentionne que la politique proposée est plus claire et plus simple que la version antérieure. Celui-ci souligne qu'il est pertinent de savoir comment agir lorsque les ressources humaines ou la direction générale adjointe sont visées par une plainte, mais qu'il serait également pertinent de savoir quoi faire si la direction générale est mise en cause.

841^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les lois et règlements en vigueur au Québec, dont notamment la *Charte des droits et libertés de la personne*, le *Code civil du Québec*, la *Loi sur les normes du travail* ainsi que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;

ATTENDU la responsabilité de la CSL de favoriser un climat sain et exempt de toute forme de harcèlement psychologique et sexuel, d'en prévenir et d'en corriger toutes les manifestations, ainsi que son engagement à permettre à tous ses employés d'œuvrer dans un milieu de travail exempt de harcèlement;

CONSIDÉRANT que la Politique pour contrer le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail doit être révisée afin de la rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources humaines et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Margarita Solis :

D'ADOPTER pour les fins de la consultation la Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote **CC841-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Création d'un comité de sélection – direction adjointe Polyvalente des Monts

842^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la vacance au poste de direction adjointe de la Polyvalente des Monts;

ATTENDU la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'afin de prévoir l'affectation d'une nouvelle direction d'établissement un comité de sélection doit être institué;

ATTENDU que conformément aux articles 2.4.3 et 2.4.4 de la Politique de gestion des cadres de la CSL, le comité de sélection est composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents et d'un représentant désigné de l'association concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Michael Averill :

DE NOMMER les commissaires, Mme Michelle Le Quellec et M. Robert-M. Dupont à titre de membres, la commissaire Mme Marie-Claire Vachon à titre de substitut, ainsi que le commissaire émanant du comité de parents, M. Martin Chrétien, et la commissaire Mme Margarita Solis, en tant que substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

13.1 Adjudication de contrat – Services professionnels en architecture – Construction d'une école à Saint-Sauveur

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, fait état des recommandations du comité de sélection en précisant le rôle de M. Xavier Kasim, agissant à titre de secrétaire formé par le Conseil du trésor sur le comité.

843^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le projet de construction d'une école primaire à Saint-Sauveur pour lequel la Commission scolaire des Laurentides doit procéder à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture dont la valeur estimée du contrat est de la compétence du conseil des commissaires selon le *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la CSL*;

ATTENDU la procédure d'appel d'offres portant le numéro AO-19-20-08 mise en œuvre en vue de la conclusion d'un contrat de services professionnels en architecture, menée conformément au *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la CSL* en vertu duquel la direction générale autorise la mise en œuvre de toute procédure d'appel d'offres si les coûts du contrat à adjuger font l'objet d'une allocation dédiée;

ATTENDU que la formation d'un comité de sélection a été fixée de la façon suivante : la direction adjointe du service des ressources matérielles, le secrétaire du comité de sélection, M. Xavier Kasim, la direction générale de la municipalité et un cadre de la Commission scolaire, conformément à la 805^e résolution adoptée par le conseil des commissaires le 11 septembre 2019;

ATTENDU que le conseil des commissaires a amendé les 804^e et 805^e résolutions de manière à ce que le secrétaire général soit nommé en lieu et place de la direction adjointe du service des ressources matérielles, en tant que membre aux comités de sélection des professionnels pour la construction d'écoles primaires à Val-David et Saint-Sauveur, conformément à la 827^e résolution adoptée le 13 novembre 2019;

ATTENDU l'examen du niveau de qualité des soumissions par le comité de sélection conformément à l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, auquel ont participé M. Jean Beaulieu, directeur général à la Ville de Saint-Sauveur, M^{me} Chantal Bonneville, directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport à la Commission scolaire des Laurentides, M. Louis Piché, secrétaire général à la Commission scolaire des Laurentides et, à titre de secrétaire, M. Xavier Kasim;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime dudit comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Claude Beaulac :

D'ADJUGER le contrat de services professionnels en architecture pour la construction d'une école primaire à Saint-Sauveur au soumissionnaire ayant obtenu l'évaluation qualitative la plus élevée, conformément à l'article 22 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, soit à la firme BGLA + Atelier Idea. Architecture design.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie – Construction d'une école à Saint-Sauveur

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, introduit le projet de résolution en indiquant que le projet de construction d'école se concrétise par l'octroi de premiers contrats professionnels.

844^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le projet de construction d'une école primaire à Saint-Sauveur pour lequel la Commission scolaire des Laurentides doit procéder à l'adjudication de contrats de services professionnels en ingénierie dont la valeur estimée du contrat est de la compétence du conseil des commissaires selon le *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la CSL*;

ATTENDU la procédure d'appel d'offres portant le numéro AO-19-20-09 mise en œuvre en vue de la conclusion de contrats de services professionnels en ingénierie en deux lots, soit le lot n° 1 – mécanique et électrique et le lot n° 2 – structure et civil, menée conformément au *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la CSL* en vertu duquel la direction générale autorise la mise en œuvre de toute procédure d'appel d'offres si les coûts du contrat à adjuger font l'objet d'une allocation dédiée;

ATTENDU que la formation d'un comité de sélection a été fixée de la façon suivante : la direction adjointe du service des ressources matérielles, le secrétaire du comité de sélection, M. Xavier Kasim, la direction générale de la municipalité et un cadre de la Commission scolaire, conformément à la 805^e résolution adoptée par le conseil des commissaires le 11 septembre 2019;

ATTENDU que le conseil des commissaires a amendé les 804^e et 805^e résolutions de manière à ce que le secrétaire général soit nommé en lieu et place de la direction générale adjointe du service des ressources matérielles, en tant que membre aux comités de sélection des professionnels pour la construction d'écoles primaires à Val-David et Saint-Sauveur, conformément à la 827^e résolution adoptée le 13 novembre 2019;

ATTENDU l'examen du niveau de qualité des soumissions par le comité de sélection conformément à l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, auquel ont participé M. Jean Beaulieu, directeur général à la Ville de Saint-Sauveur, M^{me} Chantal Bonneville, directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport à la Commission scolaire des Laurentides, M. Louis Piché, secrétaire général à la Commission scolaire des Laurentides et, à titre de secrétaire, M. Xavier Kasim;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime dudit comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau :

D'ADJUGER le contrat de services professionnels en ingénierie, lot n° 1 – mécanique et électrique pour la construction d'une école primaire à Saint-Sauveur au soumissionnaire ayant obtenu l'évaluation qualitative la plus élevée, conformément à l'article 22 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, soit à la firme Stantec;

D'ADJUGER le contrat de services professionnels en ingénierie, lot n° 2 – structure et civil pour la construction d'une école primaire à Saint-Sauveur au soumissionnaire ayant obtenu l'évaluation qualitative la plus élevée, conformément à l'article 22 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, soit à la firme GBI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Plan québécois des infrastructures et projets 2021-2022

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, fait état de différentes démarches effectuées par le service des ressources matérielles afin que des investissements puissent être faits au niveau des infrastructures de la Commission scolaire, notamment :

- Un projet d'agrandissement a été demandé pour le pavillon Monseigneur-Bazinet afin d'ajouter un gymnase et quatre classes;
- Un projet d'agrandissement a été demandé pour le pavillon Tournesol afin d'ajouter un gymnase et quatre classes;
- De plus, un agrandissement a été demandé pour le pavillon Monseigneur-Ovide-Charlebois;

- Finalement, la vétusté de certains immeubles sera analysée afin d'envisager la démolition et la reconstruction des immeubles. Les écoles ciblées sont les suivantes :
 - L'Odysée
 - L'Arc-en-Ciel
 - La Relève
 - Chante-au-Vent

M. Chaput indique qu'un suivi sera fait subséquemment auprès du conseil des commissaires quant à la vétusté et à l'évolution de la clientèle.

Le commissaire, M. Robert Bergeron, aimerait que si un immeuble à Mont-Tremblant se révèle vétuste, il soit possible d'évaluer la possibilité de relocaliser une école vers Saint-Faustin-Lac-Carré.

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, précise que tout va dépendre de l'espace du terrain.

Le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, mentionne ses réticences à relocaliser ainsi une école.

M. Chaput indique qu'il n'y a pas de discussion quant à une finalité au présent stade d'analyse de vétusté. Il y aura des orientations devant être prises par le conseil des commissaires au terme de l'analyse.

La commissaire, Mme Margarita Solis, demande quel sera le délai du processus d'évaluation des immeubles.

M. Chaput indique qu'il aimerait que deux ou trois projets puissent être déposés auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour septembre prochain.

13.4 Plan d'investissement en immobilisations 2020-2021 – *Approbation et mise en œuvre*

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, indique que tous les programmes se qualifiant ont été approuvés dans le plan d'investissement en immobilisations 2020-2021.

Les projets pouvant être réalisés dépendront des appels d'offres 2020-2021.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande pourquoi des projets visent les écoles L'Odysée et Chante-au-Vent, si, simultanément, une étude de vétusté de ces bâtiments est faite.

M. Chaput indique que s'il y a un enjeu de sécurité ou de confort pour les élèves, des travaux doivent être réalisés même s'il y a un projet à long terme pour l'école.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, mentionne être heureuse qu'il y ait le remplacement de fontaines afin qu'il y soit possible de remplir des bouteilles d'eau. De plus, celle-ci demande quelles sont les distinctions de nomenclatures entre les différents investissements proposés.

M. Chaput indique que dans certains cas, des remplacements de fontaines sont envisagés et que dans d'autres cas, il y aura seulement l'ajout de becs de canard.

845^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après désigné MÉES, alloue à chaque commission scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation sous la forme de l'allocation *Réfection et transformation des bâtiments (RTB)*, ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre des mesures de *Maintien des bâtiments et de résorption de déficit de maintien*;

ATTENDU QUE l'allocation *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* est accompagnée de la liste des travaux autorisés par le MÉES pour être soumise à titre d'information au conseil des commissaires, puis soumise aux autorités compétentes pour l'adjudication des contrats s'y rapportant, et que sur confirmation de la liste des projets approuvés, le directeur

général adjoint ou le directeur adjoint du service des ressources matérielles pourront autoriser la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce, dans le respect du règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la CSL en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

ATTENDU QU'un Comité ad hoc est formé sous l'autorité de la direction adjointe du service des ressources matérielles et est chargé d'identifier les priorités du plan d'investissements dans le cadre des sommes mises à la disposition de la Commission scolaire par le biais de l'allocation *RTB*, puis de soumettre ses recommandations en consultation au Comité consultatif de gestion, ci-après désigné CCG, composé des directions d'établissements et de services, sous la présidence de la direction générale de la CSL, aux fins de répartir les sommes qui seront confirmées et de définir les projets qu'il sera possible de réaliser;

ATTENDU l'analyse réalisée par ledit Comité ad hoc du plan d'investissements en immobilisations 2020-2021, les recommandations de ce comité et les avis exprimés dans le cadre de la consultation menée le 3 décembre 2019 au CCG;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction adjointe du service des ressources matérielles et de la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la CSL de pouvoir mettre en œuvre la procédure d'adjudication des contrats se rapportant à l'allocation *RTB* dès réception de la confirmation ministérielle des règles budgétaires 2020-2021 et de la *Mesure des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* dès réception de l'autorisation ministérielle, et ce, en vue de permettre la réalisation des travaux visés à l'été 2020;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Margarita Solis :

D'APPROUVER le plan d'investissement en immobilisations tel qu'il apparaît au document annexé à la présente résolution sous la cote **CC845-19** pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général adjoint et le directeur adjoint du service des ressources matérielles à mettre en œuvre et à entreprendre l'ensemble des démarches et procédures nécessaires pour la réalisation des projets (notamment la procédure d'adjudication des contrats et de demande de permis) figurant audit plan pour l'année scolaire 2020-2021, dans le respect des ressources budgétaires accordées à la Commission scolaire par voie des allocations *Réfection et transformation des bâtiments (RB), Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.5 Autorisation de procéder à un appel d'offres – Acquisition de locaux modulaires – École primaire de Saint-Adolphe-d'Howard

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, fait une présentation des projets de résolutions 13.5 et 13.6.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur va payer pour les locaux modulaires.

M. Chaput indique que des propos ont été tenus à cet effet lors de rencontres, mais que la confirmation devrait venir au moment opportun.

846^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'en vertu du règlement portant sur la délégation de fonctions et de pouvoirs, le conseil des commissaires est compétent pour adjudger les contrats de services de 250 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle scolaire tel que prévu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Laurentides doit retenir les services d'une entreprise pour l'acquisition de locaux modulaires afin de combler les besoins d'ajout d'espace à l'école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Laurentides procédera à un appel d'offres public pour l'acquisition de locaux modulaires pour l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus d'appel d'offres pour l'acquisition de locaux modulaires à l'école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard en vue de son adjudication par le conseil des commissaires lors d'une étape ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sortie du commissaire, M. Robert Bergeron

Il est 19 h 43.

Retour du commissaire, M. Robert Bergeron

Il est 19 h 44.

13.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres – Acquisition de locaux modulaires – École alternative de Sainte-Adèle

847^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'en vertu du règlement portant sur la délégation de fonctions et de pouvoirs, le conseil des commissaires est compétent pour adjudger les contrats de services de 250 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle scolaire tel que prévu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Laurentides doit retenir les services d'une entreprise pour l'acquisition de locaux modulaires afin de combler les besoins d'ajout d'espace à l'école alternative de Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Laurentides procédera à un appel d'offres public pour l'acquisition de locaux modulaires pour l'année scolaire 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Claire Vachon :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus d'appel d'offres pour l'acquisition de locaux modulaires à l'école alternative de Sainte-Adèle en vue de son adjudication par le conseil des commissaires lors d'une étape ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

14.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, fait une présentation du projet de résolution et des recommandations faites par le comité de parents, soit en résumé :

- Ajouter à l'annexe 1 : preuves de résidence acceptées, entre autres, l'offre d'achat d'une maison;
- Que la date d'admission de l'élève soit effective au moment où tous les documents exigés sont fournis, sauf pour l'exception de l'offre d'achat où la date effective n'est pas la date du contrat d'achat notarié subséquent, mais la date du premier dépôt de l'offre d'achat, si effectivement la vente se concrétise;
- La décision quant au choix d'école devra dans la mesure du possible être transmise avant le 15 août.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'il est favorable à l'ajout des modifications proposées par le comité de parents.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, indique que les parents doivent être informés lors de l'inscription de l'importance et de la considération de l'ordre chronologique (date et heure) pour la priorisation des inscriptions.

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, précise qu'une note sera à inclure dans les avis et dans les courriels à transmettre aux parents afin que ceux-ci soient conscients de la priorisation de la chronologie lors de l'inscription.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, mentionne qu'elle aimerait également que le bail soit considéré comme preuve de résidence au moment de l'inscription.

Mme Bonneville indique que le bail est facilement falsifiable, ce qui est différent d'une offre d'achat acceptée.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, indique que pour lui, il n'y a pas une différence importante entre les deux documents.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, mentionne que pour une offre d'achat acceptée, il faut considérer qu'une pénalité est généralement associée.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne que le but est de ne pas pénaliser les enfants en refusant une offre d'achat acceptée. Ultérieurement, les documents pourraient encore être bonifiés.

Les commissaires, M. Bernard Bouclin et M. Luc Drapeau, indiquent vouloir éviter des décisions discriminatoires.

La présidente, Mme Johanne Hogue, demande si le bail peut être ajouté comme document.

Le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, mentionne que pour l'obtention d'une carte de bibliothèque, un bail n'est pas accepté comme document.

Le commissaire, M. Robert Bergeron, précise que si le bail est considéré comme document, il devrait y avoir une vérification à faire au mois de juillet pour pénaliser les fraudeurs.

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, précise que les parents doivent fournir deux documents qui sont catégorisés et que le bail pourrait faire partie des documents, mais à titre de document alternatif, tel que le serait le permis de conduire par exemple.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que l'ajout du bail est un geste administratif et fait la recommandation d'adopter la politique présentée en tenant compte de la nuance exprimée précédemment par Mme Bonneville.

848^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves* en vigueur, telle qu'adoptée par le conseil des commissaires le 11 mai 2011 et consignée à la 804^e résolution;

ATTENDU les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) et plus particulièrement sur les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240 et 461.1., la Commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents (extrait);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves*;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour objectif de proposer aux élèves un traitement équitable quant aux droits de fréquentation des écoles de la Commission scolaire, de préciser les modalités concernant le choix d'école, de déterminer les critères relatifs au transfert d'élèves et de préciser les modalités concernant un élève extraterritorial;

CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis dans le cadre des travaux de révision;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill :

D'ADOPTER la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves* tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote **CC848-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

15.1 Politique de gestion des documents et de l'information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, introduit le projet de résolution.

849^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le lancement en consultation par la 809^e résolution du conseil des commissaires en date du 11 septembre 2019 de la *Politique de gestion des documents et de l'information*;

CONSIDÉRANT QUE la Politique vise à fournir un encadrement quant à la gestion des documents et de l'information pour tenir compte des modifications technologiques et de l'évolution législative et des procédés en matière de gestion des documents et de l'information;

CONSIDÉRANT l'assentiment du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la *Politique de gestion des documents et de l'information*;

CONSIDÉRANT la recommandation du service du secrétariat général et des communications, du service de la gestion documentaire et des archives et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Margarita Solis :

D'ADOPTER la *Politique de gestion des documents et de l'information*, tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote **CC849-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.0 Présidence et rapport d'activités

La présidente, Mme Johanne Hogue, apporte des précisions quant à son rapport d'activités. Elle précise qu'il n'y a pas d'informations supplémentaires quant au projet de loi n° 40, relativement aux modifications à venir dans les commissions scolaires. Plus d'informations à ce sujet seront certainement fournies en janvier ou février.

La présidente, Mme Johanne Hogue, fait état qu'elle a participé à plusieurs entrevues

17.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait état de son rapport d'activités et explique qu'à la suite des orientations prises en comité de travail, il y aura une rencontre à venir en janvier avec les représentants de la Ville de Sainte-Adèle.

18.0 Affaires diverses

Aucun sujet

19.0 Levée de la séance**850^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 08).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général

